



2 procédures dans 2 pays différents

Par **myriam**, le **04/02/2010** à **15:21**

Bonjour,
je souhaiterais savoir qu'elle risque mon amie peut avoir,

car elle a obtenu un divorce au maroc (mariage celebre au maroc) avec pension alimentaire pour son enfant (qu'il n'a jamais payé)

et une annulation de mariage en france pour bigamie (lui) avec pension alimentaire pour l'enfant (qu'il donne depuis 6 mois)

aujourd'hui elle a été convoqué au tribunal chez le juge des affaires familiale son ex lui demande d'annuler la procedure au maroc.

y a t il un risque pour elle, sachant qu'elle ne veut pas de son argent mais uniquement le faire souffrir surtout au maroc (car il est fiche ne peut pas rentrer dans son pays).